Cadre réservé à la SPGE N° indicateur d'entrée : Date d'entrée :

N° dossier : /

Dossier de demande de Certification d'un installateur de système d'épuration individuelle



Par la présente,

- je déclare que toutes les données contenues dans le présent dossier de certification sont sincères et véritables ;
- je certifie sur l'honneur que mon entreprise ou moi-même n'avons jamais été condamnés pour des faits en rapport à l'installation de systèmes d'épuration individuelle ;
- j'autorise les fonctionnaires et agents techniques habilités à contrôler sur place l'authenticité de ma déclaration.

Vous trouverez 5 annexe (s) à ce dossier (Documents obligatoires):
 Un exemplaire signé de la charte de l'installation des systèmes d'épuration individuelle (le document complet vous a été remis dans une farde lors de la journée de formation).
 Deux attestations de suivi de la formation organisée par la SPGE :

 une pour la matinée sur les aspects administratifs
 et une pour l'après-midi sur les aspects techniques de l'installation de SEI.

 Ces attestations vous sont transmises par le FOREM qui a été chargé par la SPGE de l'organisation matérielle de ces formations. Il est nécessaire d'avoir suivi la formation complète, qui peut être scindée sur des jours différents.
 Une attestation d'enregistrement au sein de la Banque-Carrefour des Entreprises avec le n° d'entreprise (10 chiffres) repris à la banque-carrefour;
 Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile résultants des activités de travaux de construction.

Signature de l'installateur

Informations complémentaire :

La composition du dossier de demande de certification est reprise à l'article 304-4 du code de l'eau. Ce dossier doit être remis à la SPGE.

Par ailleurs, la SPGE vérifiera que l'entreprise est en règle de cotisation ONSS pour le dernier trimestre disponible. Il s'agit également d'une condition nécessaire pour considérer la demande de certification comme recevable.

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse de Madame Chaiboub Hind soit par :

• Mail: hind.chaiboub@spge.be

• La poste : S.P.G.E. 14-16, Avenue de Stassart 5000 Namur

L'équipe Gestion publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) de la SPGE assurera le suivi de vos demandes via la plateforme SIGPAA : https://sigpaa.spge.be